

Affaire suivie par : **Claudie QUIATOL / SERVICE DE L'URBANISME**

DIVISION DE PROPRIETE

Dossier n° : **DIV 2023 015**

Autorisé le : **24 août 2023**

Arrêté municipal n°23/173/DBA en date du 24 août 2023

Autorisant division en lots bâtis de l'entité foncière constituée des lots 263 à 267 en cinq lots numérotés 263 à 267, ZAC DUMBEA SUR MER section BAIE D'APOGOTI, Commune de Dumbéa.

Le Maire de la Commune de Dumbéa ;

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment les articles L 122-20 et L 122-21 ;

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération N° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud ;

VU la délibération n° 52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°22-2015/APS du 06 août 2015, approuvant le Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) modifié de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de « Dumbéa-sur-Mer »,

VU la délibération n°77-2021/APS du 20 octobre 2021, approuvant le dossier de réalisation modifié de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de « Dumbéa-sur-Mer »,

VU la délibération n°2015/147 du 4 juin 2015, portant avis consultatifs du Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa sur le dossier de modification du Plan d'Aménagement de Zone et le Programme des Équipements Publics de la Zone d'Aménagement Concerté de Dumbéa-sur-Mer

VU la délibération n°438-2020/BAPS/DAEM du 22 septembre 2020 relative à la mise en révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de Dumbéa,

VU la délibération n° 2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2020/201/DBA du 13 mai 2020, habilitant le Maire à engager la procédure de mise en révision du Plan d'urbanisme Directeur de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n° 2020/248 du 03 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 20/348/DBA du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation ;

VU l'arrêté municipal n°21/272/DBA du 29 septembre 2021, autorisant la suppression de la parcelle 1a et la création des lots n° 263, 264, 265, 266 et 267, de la ZAC Dumbéa-sur-Mer section Baie d'Apogoti, provenant des propriétés foncières constituées de partie des lots n° 21 et 27pie la section L'Embouchure - ZAC Dumbéa-sur-Mer, commune de DUMBEA ;

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé 106089-2023/2REP/DAEM en date du 29 juin 2023

Vu la demande de division présentée par :

Le Cabinet de géomètre experts SELARL MERTAZA CHRISTOPHE

Déposée le : 25 mai 2023

Pour des terrains appartenant à : FSH